

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-Snetap-FSU-ecrit-au-ministre.html>



# Le Snetap-FSU écrit au ministre

- Nos Actions - Archives - 2009-10 Archives -

Date de mise en ligne : lundi 31 août 2009

Date de parution : 31 août 2009

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Monsieur le Ministre,

Lors de notre rencontre, mardi 25 août, vous avez interrogé la délégation du SNETAP-[FSU](#) sur deux points :

- Notre intention de maintenir ou non le préavis de grève pour la rentrée ;
- Nos intentions quant à notre implication dans les assises que vous avez l'intention d'organiser
- **Sur le préavis de grève :**

L'appréciation faite par notre bureau national confirme la première réponse que je vous avais faite le 25 août, à savoir que, si le Snetap apprécie à sa juste valeur la portée des 60 emplois rétablis, nos collègues, dans les établissements, n'auront de réelle appréciation positive que si elle se traduit par des mesures concrètes, équitables sur tout le territoire et aptes à apaiser les tensions constatées.

Or les premiers signes ne vont pas en ce sens (nous venons d'apprendre le refus de la [DGER](#) de faire appel aux listes complémentaires des concours enseignants, certains [SRFD](#) disent ne pas être informés des quelques marges dégagées, des décharges syndicales ne sont pas compensées, et des options facultatives non rétablies ...).

Nous sommes à la veille de la rentrée et les choses peuvent encore évoluer.

Conscients des signes positifs que vous avez adressés, nous ne lançons pas d'appel à la grève. Néanmoins, les circonstances nous conduisent à ne pas lever à ce jour, le préavis de grève.

- **Sur notre participation aux assises :**

Nous avons posé comme préalable à notre participation à ces assises un moratoire sur les suppressions d'emplois au budget 2010.

Si votre réponse n'a pas été celle là, nous apprécions toutefois la levée partielle du carcan budgétaire que vous avez annoncée en souhaitant que l'enseignement agricole public soit le plus épargné possible.

Aussi, nous avons pris la décision de nous impliquer pleinement dans la réflexion induite par ces assises, espérant qu'elles contribueront à redonner un nouveau souffle à l'enseignement agricole public, et qu'à cette fin le gouvernement lui donnera les moyens de cette nouvelle ambition.

Les premiers débats de notre bureau national nous conduisent à vous proposer les pistes de réflexion suivantes :

- **1. L'[EAP](#)** et l'évolution des politiques agricoles, rurales, environnementales et sociales

Il faut affirmer le rôle moteur que l'EAP [\[1\]](#) a aujourd'hui à jouer, tant en formation initiale que continue, sur fond de Grenelle de l'Environnement, auprès des jeunes générations de professionnels qui dessineront les territoires ruraux et périurbains de demain.

Agriculture, agroalimentaire, commercialisation, aménagement, services aux personnes, gestion durable des ressources (eaux, forêts,...), métiers verts, en lien notamment avec la production d'énergies renouvelables

(biocarburants, biogaz...), sont autant de champs couverts par l'EAP.

Mais l'EAP doit disposer des moyens d'accompagner, voire d'impulser le changement, à travers des référentiels de formation ambitieux et un soutien réel à ses exploitations et ateliers technologiques, lieux d'expérimentation et de développement.

Dans ses domaines de compétences, l'EAP doit constituer un moteur incontournable pour relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

- **2. La place de l'EAP au sein du service public d'éducation**

Composante à part entière de l'éducation nationale, l'EAP doit être en capacité de réaffirmer sa place, fort de son implantation territoriale, mais aussi de ses spécificités (cinq missions, [ESC](#), pluridisciplinarité,...) et des valeurs éducatives dont il est porteur (vie scolaire avec internat, établissements à taille humaine, où se côtoient différentes voies et filières de formation...).

Des synergies et des complémentarités sont possibles avec l'[EN](#) (concours communs, remplacements, options.....), et au-delà cette dernière a matière à s'inspirer d'un certain nombre de nos dispositifs propres.

L'EAP se doit également de former les futurs citoyens et a donc un rôle éducatif à jouer pour permettre aux élèves et apprentis de se forger une ouverture d'esprit les rendant aptes à appréhender une société en constante évolution. Cet apprentissage relève de la communauté éducative dans son ensemble qui englobe les personnels enseignants et non enseignants.

La place de la vie lycéenne et le rôle des délégués élèves sont également à prendre en considération.

- **3. L'EAP, une présence stratégique du service public d'éducation sur les territoires**

Organiser sur l'ensemble du territoire national le service public d'éducation est un devoir de l'État ; or en ce domaine, redonner à l'EAP sa pleine capacité à accueillir les jeunes qui souhaitent s'y orienter apparaît comme la première des urgences...

L'EAP est de fait un élément sans équivalent du maillage territorial, il prend toute sa place dans la lutte contre la désertification rurale, l'[EPLFPA](#) étant d'ailleurs le plus souvent le principal employeur de la commune.

L'EAP est un acteur incontournable du monde rural (formation de la majorité de ses acteurs, mission d'animation et de développement) et un acteur en devenir dans le " tiers espace " périurbain (rôle d'interface ville-campagne).

Une analyse de L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole, doit être conduite en dégageant ses forces et ses faiblesses.

- **4. L'EPLFPA, ses forces et ses faiblesses**

Au rang des forces de l'EPLFPA, on peut retenir en particulier la présence sur un même établissement à taille humaine d'une offre de formation diversifiée (par voie scolaire, apprentissage et en formation continue), mais aussi des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle), ainsi que de formations supérieures ([BTS](#), voire Licences Professionnelles).

Au rang de ses faiblesses, on peut relever notamment une autonomie galvaudée (dérégulation, " débrouille "...), ainsi que des [EPL](#) départementaux trop vastes et donc quasi ingérables.

A cela s'ajoute chez les personnels une précarité forte (notamment dans les [CFA](#) et [CFPPA](#)), une absence de statuts chez les personnels de direction, de réelle prise en charge par l'Etat des postes gagés et une communauté éducative fragilisée depuis la décentralisation des personnels [TOS](#) (double tutelle, mutations au fil de l'eau...).

La multiplication des financeurs (Etat, [Régions](#) et financeurs privés) pousse à une " course aux profits " préjudiciable à une véritable réponse aux besoins territoriaux de formation.

- **5. Pilotage et projet en question(s)**

Force est de constater une quasi absence de pilotage national depuis la déconcentration, qui conduit à une dérégulation accrue du système (absence du bilan national des structures, non respect des textes en vigueur, horaires obligatoires, dédoublements réglementaires, plan langues vivantes inscrit dans la NS du 13 février 2007...).

Or, faute de moyens pour permettre à l'EAP de se projeter, les DRAF sont en passe de perdre leur crédibilité aux yeux de collectivités territoriales qui peinent à programmer des investissements pourtant nécessaires dans nos établissements publics...

Enfin, les projets d'établissement sont dans l'impasse, faute de pouvoir envisager sereinement leur développement à venir, sur fond d'absence patente de PREA Public (concurrences accrues entre EPL et fragilisation de l'offre publique face à des composantes privées organisées)...

L'EAP est en situation de blocage et les équipes éducatives dans le plus grand désarroi, à force de suppressions de classes en nombre (près de 300 en 6 ans), de rejets massifs d'élèves au profit du privé, et de fermetures d'établissements répondant à des besoins pourtant bien réels dans les territoires ruraux...

- **6. Diplômes de l'enseignement agricole entre acquisition et reconnaissance**

L'EAP est passé d'un véritable laboratoire d'innovation pédagogique (pluridisciplinarité, ESC, pédagogie de projet, approche systémique des exploitations et des territoires...) à des SNPF [\[2\]](#) où l'ambition pédagogique a disparu, remplacée par des pis-aller au détriment des usagers sur fond de budgets toujours plus contraints (ex. mixité ou mixage des publics).

La valeur nationale de nos diplômes doit également être interrogée : du fait de réformes conduites à la seule aune des économies de moyens (ex. la réforme des grilles horaires, avec moins d'heures de cours pour les mêmes contenus enseignés, une diminution voire une suppression des heures de soutien, une pluridisciplinarité mutilée, ou la réforme imposée de la voie professionnelle, avec un affichage d'individualisation, mais une déqualification patente du niveau [BEPA](#), des sorties d'étude prématurées garanties), et de modalités d'évaluation contestables (part croissante du [CCF](#), épreuve ET2 du BTS vidé de son contenu scientifique), des référentiels de formation inexistantes pour les classes de BEPA susceptibles d'être mises en ½uvre à la rentrée 2010 ou aux objectifs et contenus allégés pour les diplômes en cours de rénovation, qui ne garantissent plus une formation homogène sur l'ensemble du territoire.

De même, les interrogations sur notre lisibilité en matière d'offre (ex. incertitude chronique sur le maintien des 4ème et 3ème de l'EA, des options facultatives proposées...) et d'orientation vis-à-vis des familles (absence de conseillers d'orientation psychologues, de campagnes médiatiques nationales annuelles pour promouvoir nos

formations)...doivent être levées.

Nous souhaiterions également savoir assez rapidement sous quelle forme seront organisées ces assises, leur lancement, les auditions, etc... afin de pouvoir organiser notre calendrier en conséquence, le délai de deux mois nous faisant prévoir un rythme de travail soutenu.

Enfin, dans le souci de faire de ces assises de l'enseignement agricole public un véritable moment d'échanges à la hauteur des enjeux que nous devons tous relever, nous nous permettons de vous suggérer d'inviter une ou plusieurs personnalités susceptibles d'apporter leur éclairage prospectif.

Vous assurant de notre attachement à l'enseignement agricole public, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Jean-Marie LE BOITEUX**  
Secrétaire Général

---

[1] Enseignement Agricole Public

[2] Schéma National Prévisionnel des Formations